

Enjeux de la formation préparatoire au permis B

En préalable :

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est devenu un outil indispensable convoité par grand nombre de personnes, mais qui parfois peut ouvrir l'accès à des comportements inconsidérés. Les statistiques d'accidents de la route, en voiture ou en deux-roues, témoignent que les jeunes conducteurs sont particulièrement touchés par la mortalité routière. Par conséquent, savoir se déplacer en toute sécurité représente un enjeu pour tous les citoyens.

Pour aider les nouveaux conducteurs à circuler en considération de tous les risques, un nouveau programme de formation a été mis en place, défini par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne. L'objectif étant d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les enseignants formés à la conduite et à la sécurité routière et diplômés d'État, soutenus par l'équipe pédagogique, sont habilités pour accompagner la mise en œuvre du projet de permis de conduire.

Les conditions de passages :

La formation au permis de conduire se déroule en deux temps : l'apprentissage du code de la route avec la validation de l'examen théorique et la formation pratique avec l'épreuve en circulation. Le déroulement de ces 2 examens d'État est soumis au Règlement du Ministère de l'Intérieur.

Le candidat à l'Épreuve Théorique Générale, reçoit un résultat favorable quand il obtient au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions. L'examen théorique dure environ 20 minutes. Cet examen est valide 5 ans.

Le candidat se présentant à l'épreuve pratique du permis de conduire au préalable au minimum 20 h de conduite en boîte mécanique ou 13 en boîte automatique. Il valide les 4 compétences de formation et obtient un résultat favorable à l'examen blanc.

Le candidat doit être âgé de 18 ans le jour de l'examen ou de 17 ans et demi pour la catégorie AAC après avoir réalisé 1 an de conduite accompagnée, effectué 3000km et suivi deux rendez-vous pédagogiques.

Déroulement de l'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire :

Seul le candidat ayant l'examen du code valide, pourra se présenter à l'examen pratique : il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ou il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Lors de son examen, il est accompagné par un enseignant ou un stagiaire de l'établissement. L'épreuve se déroule dans une voiture école avec un inspecteur du permis de conduire et dure 32 minutes.

Il présente une pièce d'identité en cours de validité ainsi que son livret d'apprentissage dans le cas d'une formation en Conduite Accompagnée.

L'examineur précisera que le parcours se fera en et hors agglomération, qu'il faut respecter la réglementation notamment les vitesses « jeunes conducteurs », qu'il y aura une manœuvre avec une marche arrière, un arrêt de précision et une phase d'autonomie (d'environ 5 minutes). Il posera 2 questions orales, portant sur un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule en relation avec la sécurité routière et 1 question sur les premiers secours.

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule ⁽¹⁾								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								

Le candidat ayant obtenu minimum 20 points sur 31 sans erreur éliminatoire tel que :

- franchissement d'une ligne continue
- non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- refus de priorité
- toute intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales

reçoit un résultat favorable et peut déposer une demande de fabrication du permis de conduire auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Enjeux de la formation préparatoire au permis moto

En préalable :

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie. Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Conditions de passage :

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable, et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Déroulement de l'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire :

- L'épreuve théorique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

- L'épreuve pratique :

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

L'examen comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer les épreuves, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

***Épreuve hors circulation**

L'épreuve HC dure 15 minutes. Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves.

Vous allez ensuite devoir effectuer :

- une poussette de la moto sans l'aide du moteur et une vérification de la moto
- un exercice à allure lente dont une partie avec un passager
- deux exercices à allure plus élevée comprenant un freinage et un évitement (si l'allure est mesurée c'est uniquement dans le but de contrôler que vous êtes à une allure suffisante, et non pour vous inciter à aller vite.)
- une interrogation orale sur les 12 fiches de sécurité

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins deux A sur les 5 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire (c'est-à-dire un C) et sans chute.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant 3 ans, sous réserve de la validité du code.

***Épreuve en circulation**

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'enseignant qui vous accompagnera, s'installera au volant du véhicule qui vous suivra. Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte.

L'épreuve CIR dure 30 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).